

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 9^e jour du mois de septembre 2015 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Jacques Délisle, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Monsieur Clément Lemieux
- Monsieur Drew Somerville, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Normand Lefebvre, maire
- Monsieur Daniel Lussier, maire
- Madame Lise Trottier, mairesse

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente, ainsi que plusieurs citoyens.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-09-143

Il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous:

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation des procès-verbaux des séances du 8 juillet et 19 août 2015
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 5.1 Municipalité de Saint-Michel, règlement 185-36 modifiant le zonage
 - 5.2 Municipalité de Sainte-Clotilde, règlement 2015-434 concernant les ententes
 - 5.3 Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, règlement 2015-328 sur les ententes
- 6.0 Demande à portée collective à la CPTAQ – article 59, volet 2
- 7.0 Projet de prévention Écoles – M. Paul De Lagrave
- 8.0 Dossier Fonds de développement des territoires
Adoption des priorités annuelles d'intervention
- 9.0 Compte-rendu de la rencontre du comité politique culturelle et patrimoine
- 10.0 Dossier pacte rural
 - 10.1 Saint-Rémi – projet ImaginAction consultation sur la Vision stratégique 2015-2017
 - 10.2 Saint-Bernard-de-Lacolle – Parc régional phase 2015
- 11.0 Offre de service de Vecteur 5, Évaluation des coûts et de la pertinence de prise en charge - Service de transport adapté
- 12.0 Compte-rendu de la rencontre avec les officiers désignés – cours d'eau
- 13.0 Ferme du Soleil Inc. – demande autorisation de passage sur la piste cyclable
- 14.0 Transport collectif – aide financière accordée
Choix de scénario
- 15.0 Projet de partenariat proposé par le Journal Coup d'œil
- 16.0 Dossier PDZA
Visite du territoire – location autobus et dîner (16 septembre 2015)
- 17.0 Projet de Règlements harmonisés – comité Spécial CSP
- 18.0 Evimbec – demande de report dépôt des rôles de
Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur
- 19.0 Déneigement 2015-2016 – octroi de contrat
- 20.0 Congrès FQM – avance de fonds
- 21.0 Correspondance
- 22.0 Varia ...
- 23.0 Période de question(s)
- 24.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX
Séances du 8 juillet et 19 août 2015

2015-09-144

Il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'accepter les procès-verbaux des séances du 8 juillet et 19 août et ce, tels que rédigés.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

2015-09-145

Il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer ci-après énumérés.

LISTE DES COMPTES

1.	Ministre du revenu (DAS)	16 759,00\$
2.	Receveur général du Canada (DAS)	6 551,00
3.	Mégaburo Inc. (contrat service photocopieur)	194,03
4.	IGA extra Primeau	61,23
5.	Péto-Canada MC St-Rémi (essence)	102,00
6.	CLD Jardins-de-Napierville (quote-part 2 ^e vers.)	41 033,00
7.	Services Monde vert Inc. (contrat collecte des déchets)	94 183,30
8.	Recy-compact Inc. (contrat collecte recyclage)	24 687,12
9.	École nationale de pompiers (formation)	5 128,74
10.	Bell Canada (téléphone)	360,06
11.	Pavages MCM Inc. (piste cyclable Hemmingford)	98 937,81
12.	Evimbec Ltée (contrat évaluation)	32 911,68
13.	Provencher, urbaniste (Volet 2, article 59)	1 014,08
14.	Municipalité Saint-Jacques-le-Mineur (remboursement formation)	3 796,24
15.	Municipalité Saint-Édouard (remboursement formation)	228,00
16.	Municipalité Saint-Patrice-de-Sherrington (remboursement formation)	1 596,00
17.	Municipalité Saint-Bernard-de-Lacolle (remboursement formation)	674,00
18.	Municipalité Napierville (remboursement formation)	674,00
19.	André Paris Inc. (fauchage 2 ^e coupe)	38 840,72
20.	Vêtement Xpress (TPI)	246,18
21.	Bell Mobilité Inc. (cellulaires)	186,52
22.	Gérald Leblanc Inc. (plomberie)	360,24
23.	Ass. Des techniciens en prévention incendie du Québec (cotisation)	200,00
24.	Petite caisse (poste)	345,35
25.	Délisle, Jacques (MRC, comité)	529,00
26.	Duteau, Robert (MRC, comités)	1 228,00
27.	Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comité)	529,00
28.	Hamelin, Jean-Guy (MRC, comité)	529,00
29.	Lécuyer, Ronald (MRC, comité)	529,00
30.	Lefebvre, Normand (MRC, comités)	762,00
31.	Lemieux, Clément (MRC, comités)	762,00
32.	Lussier, Daniel (MRC, comités)	762,00
33.	Somerville, Drew (MRC, comité)	529,00
34.	Trottier, Lise (MRC, comités)	762,00
35.	Viau, Paul (MRC, comités, CRE, autres)	4 767,00
36.	Targo communications (internet)	103,42
37.	Service R.G. (1998) Inc. (système aération)	454,15
38.	Éditions FD Inc. (mise à jour)	94,50
39.	Horizon mobile (communication incendie)	418,10
40.	Éditions Petite Mine Inc. (cahiers d'activité de prévention)	705,99
41.	Desjardins Sécurité financière (assurance-groupe)	4 885,99

RÈGLEMENT NUMÉRO 185-36
Municipalité de Saint-Michel

2015-09-146

Considérant l'adoption du règlement numéro 185-36 par la municipalité de Saint-Michel lors d'une séance tenue le 4 août 2015;

Considérant que le règlement numéro 185-36 modifie le règlement numéro 185 sur le zonage afin de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone P-2;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Drew Somerville, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'approuver le règlement de zonage numéro 185-36 de la municipalité de Saint-Michel et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-434
Municipalité de Sainte-Clotilde

2015-09-147

Considérant que la municipalité de Sainte-Clotilde demande une pré-conformité car l'adoption du règlement numéro 2015-434 est prévue lors de la séance à tenir le 14 septembre 2015;

Considérant que le règlement numéro 2015-434 concerne les ententes sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures dans le cadre de l'émission de permis de lotissement ou de construction;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2015-434 de la municipalité de Sainte-Clotilde et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité après adoption du règlement et ce, sans modification.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-328
Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

2015-09-148

Considérant l'adoption du règlement numéro 2015-328 par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur lors d'une séance tenue le 8 septembre 2015;

Considérant que le règlement numéro 2015-328 remplace le règlement numéro 2013-294 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2015-328 de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE À LA CPTAQ
LPTAA, ARTICLE 59, VOLET 2

2015-09-149

Considérant que le règlement édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), une MRC peut soumettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) une demande aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles peuvent être implantées en territoire agricole;

Considérant que la MRC s'est déjà prévalu du volet 1 de l'article 59 de la LPTAA (îlots déstructurés) en donnant effet à la décision 371310 de la CPTAQ;

Considérant que la MRC désire présenter une demande à la CPTAQ afin de se prévaloir du Volet 2 de l'article 59 de la LPTAA;

Considérant que le Volet 2 de l'article 59 de la LPTAA permettra à la MRC de reconnaître des secteurs agroforestiers en zone agricole (tel qu'identifié au SADR) qui pourront accueillir des nouvelles résidences sur des terrains de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole;

Considérant que cette approche s'appuie sur une vue d'ensemble de la zone agricole et, contrairement au cas par cas, permet une gestion plus cohérente, dont les effets sont plus facilement évaluables à long terme;

Considérant que la MRC considère que l'autorisation recherchée traduit une vision d'ensemble de la zone agricole et s'inscrit dans une perspective de développement durable des activités agricoles;

Considérant qu'il est de première importance pour la MRC de se prévaloir des pouvoirs offerts par le Volet 2 de l'article 59 de la LPTAA;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville dépose à la CPTAQ une demande à portée collective pour l'ensemble de son territoire en vertu du Volet 2 de l'article 59 de la LPTAA;

Que la présente résolution soit acheminée à la CPTAQ et qu'une copie soit transmise à la Fédération de l'UPA, ainsi qu'à chacune des municipalités de la MRC.

PROJET DE PRÉVENTION - ÉCOLES
M. PAUL DE LAGRAVE

2015-09-150

Considérant l'offre de service du 23 juin 2015 de M. Paul De Lagrave pour un projet d'éducation et de sensibilisation auprès des jeunes de la région;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'autoriser M. Paul De Lagrave, TPI, à faire les démarches de présenter ledit programme de prévention auprès des écoles et ce, seulement dans les municipalités qui donneront leur accord audit projet relativement à des activités en prévention des incendies au coût de 25\$ par groupe classe. Les coûts pour ces activités seront facturés directement à chacune des municipalités concernées.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION

2015-09-151

Considérant que suite à l'acceptation de l'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires;

Considérant que cette entente demande à la MRC d'adopter ses priorités annuelles d'intervention;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par Mme Lise Trottier et résolu unanimement d'adopter les priorités d'intervention de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'année 2015, à savoir :

- Les quatre grandes orientations en soutien au développement rural
- Les priorités du développement économique
- Aménagement et gestion du territoire
- Schéma de couverture de risques en incendie (SCRI)
- Les priorités en environnement
- Les quatre grandes orientations issues de la Politique culturelle et du Patrimoine.

AIDES FINANCIÈRES - PROJETS PACTE RURAL

2015-09-152

Considérant la demande pour des aides financières dans le programme du pacte rural (FDT);

Considérant que ces demandes sont conformes au plan de travail adopté dans le cadre du pacte rural;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville approuve les projets suivants :

1. Municipalité de Saint-Rémi
Projet : ImaginAction
Coût du projet : 86 000\$
Aide financière accordée : 41 785\$ (enveloppes 2014 et 2015 - FDT)
2. Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle
Projet : Parc régional – phase 2015
Coût du projet : 218,000\$
Aide financière accordée : 109 000\$ - Enveloppe régionale 2015 (FDT)

OFFRE DE SERVICE – VECTEUR 5
ÉVALUATION DES COÛTS EN TRANSPORT ADAPTÉ

2015-09-153

Considérant l'offre de service de la firme « Vecteur5 » pour une évaluation des coûts et de la pertinence de la prise en charge du service de transport adapté sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville Volet 1;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement :

De mandater la firme « Vecteur5 » conformément à son offre de service du 30 juillet 2015 – Volet 1 pour un montant de 9 400\$ plus les taxes applicables.

D'autoriser les crédits nécessaires à cette étude relativement au projet du dossier de transport adapté;

D'approuver une aide financière dans le programme politique de la ruralité – enveloppe régionale 2015 (FDT) pour un montant de 5 403\$, soit 50% du coût de l'étude et que l'autre 50% du montant soit pris à même le fonds de surplus accumulé de la MRC pour un montant de 5 404,65\$.

FERMES DU SOLEIL INC.
Entente de droit de passage – piste cyclable Sentier du paysan

2015-09-154

Considérant la demande des Fermes du Soleil Inc. pour un droit de passage sur la piste cyclable « Le Sentier du paysan » sur une longueur d'environ 1,8 km;

Considérant que cette demande de droit de passage concerne certains lots qui sont enclavés soit les lots 1065, 1064, P1068, P1069 et P1070 dans la municipalité de Sainte-Clotilde;

Considérant que Les Fermes du Soleil Inc. s'engage à réparer tout dommage à la piste cyclable « Le Sentier du Paysan », sur le tronçon concerné par ce droit de passage et ce, selon l'évaluation faite par la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu d'autoriser le Préfet et la directrice générale à signer une entente de droit de passage avec Les Fermes du Soleil Inc.

TRANSPORT COLLECTIF
CHOIX DE SCÉNARIO

2015-09-155

Considérant que suite au dépôt du plan de développement du transport collectif – MRC des Jardins-de-Napierville, il fut proposé deux choix de scénarios (Option A – Taxibus ou Option B – Minibus);

Considérant la recommandation du Service d'action bénévole « Au cœur du jardin »;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville approuve la mise en œuvre de l'option A – Taxibus.

JOURNAL COUP D'ŒIL
OFFRE DE PARTENARIAT – TC MÉDIA

2015-09-156

Considérant l'offre de partenariat de TC-Média relativement au journal Coup d'œil et que suite à l'analyse de ladite offre;

Par conséquent, il est résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville décline l'offre de partenariat proposée par TC Média.

DEMANDE DE REPORT – DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION
NAPIERVILLE, SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE ET SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

2015-09-157

Considérant la demande de report pour la date du dépôt du rôle des municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Jacques-le-Mineur de la firme d'évaluation «Le Groupe Evimbec Ltée » dans sa lettre datée du 27 août 2015;

Considérant que cette demande de délai est requise compte tenu que le rôle à déposer sera en format modernisé tel que prescrit par les règlements du ministère des Affaires municipales

et de l'occupation du territoire (MAMOT), direction générale de l'évaluation foncière du Québec;

Considérant que les procédures de conversion vont nécessiter une validation finale plus approfondie afin d'éviter que surviennent des anomalies et que l'instauration du format modernisé du rôle à être déposé jusqu'en 2018 nécessitera une attention particulière d'avant dépôt de la part des responsables;

Considérant que cette demande est faite conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (IFM, chap. F-2.1, LRQ) lequel article a été amendé en novembre 1999 par le projet de Loi 55, article 35;

Considérant qu'en vertu de cet amendement législatif, le Conseil n'est plus tenu de demander au Ministre, la permission de reporter le dépôt mais a l'obligation de l'en informer;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement :

- D'accepter la demande de la firme « Le Groupe Evimbec Ltée »;
- De reporter la date du dépôt des nouveaux rôles 2016-2017-2018 des municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur pour le ou avant le 1^{er} octobre 2015;
- D'informer le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du report des rôles d'évaluation précités.

VISITE DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PDZA

2015-09-158

Il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Clément Lussier et résolu unanimement de commander un buffet et d'autoriser la location d'un autobus pour la visite d'entreprises agricoles sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville prévue le 16 septembre 2015 et ce, dans le cadre du Plan de Développement de la Zone Agricole.

TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT OCTROI DE CONTRAT – SAISON 2015-2016

2015-09-159

Il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement d'octroyer le contrat de déneigement du stationnement ainsi que des trottoirs et accès au bâtiment de même que l'épandage d'abrasifs au besoin à « Déneigement Gabriel Hamelin » pour un montant de 4 254,10\$ taxes incluses et ce, pour la saison 2015-2016.

CONGRÈS FQM – 2015 AVANCE DE FONDS

2015-09-160

Il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'autoriser un montant de 500\$ comme avance au Préfet pour le congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE Tenue le 9 septembre 2015

2015-09-161

Il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 9^e jour de septembre 2015 à 21h06.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière